

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL,  
DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES  
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

\*\*\*\*\*

CONSEIL BURKINABÈ DE L'ANACARDE



Conseil Burkinabè de l'Anacarde

LA RÉGULATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT INCLUSIF ET DURABLE DES CHAINES DE VALEUR

BURKINA FASO  
UNITE-PROGRES-JUSTICE

\*\*\*\*\*

# ***RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA FILIERE ANACARDE AU BURKINA FASO***



***RAPPORT ANNUEL 2021***  
***+ SUR LA FILIERE ANACARDE***  
***AU BURKINA FASO***



Conseil Burkinabè de l'Anacarde

LA RÉGULATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT INCLUSIF ET DURABLE DES CHAINES DE VALEUR

## Sommaire

Liste des illustratifs.....	iii
AVANT-PROPOS.....	v
INTRODUCTION .....	6
I. Cadre juridique et institutionnel de la filière anacarde au Burkina Fas .....	8
1.1. Cadre juridique .....	8
1.2. Politiques et stratégies publiques de développement de la filière anacarde .....	9
1.3. Dispositif institutionnel.....	10
1.3.1. Le Conseil Burkinabè de l'Anacarde	10
1.3.2. Les acteurs directs de la filière anacarde au Burkina Faso	11
1.3.3. Les acteurs indirects	13
II. La production.....	17
2.1. Zones de production.....	17
2.2. Les sociétés coopératives simplifiées (SCOOPS) du maillon production .....	19
2.3. Evolution de la production de noix brute de cajou (NBC).....	Erreur ! Signet non défini.
III. La transformation .....	21
3.1. Cartographie des unités de transformations.....	21
3.1.1. Unités de transformations industrielles existantes.	21
3.1.2. Les unités de transformations artisanales existantes.	Erreur ! Signet non défini.
3.1.3. Les nouvelles unités de transformation en cours d'opérationnalisation	Erreur ! Signet non défini.
3.2. Evolution des quantités transformées.....	22
3.3. Evolution des emplois.....	23
3.3.1. Situation des emplois dans les unités de transformations	23
3.3.2. Répartition des effectifs selon la nature d'emplois	24
3.3.3. Répartition des emplois selon le genre	24
3.3.4. Répartition des emplois selon l'âge	25
3.4. Contribution fiscale et sociale .....	26
3.5. Niveau technologique.....	27
3.6. Capacité de transformation des unités.....	Erreur ! Signet non défini.
IV. La commercialisation de l'anacarde au Burkina Faso.....	29
4.1. L'organisation du marché d'anacarde.....	29
4.2. Evolution des quantités commercialisées.....	29
4.3. Principaux pays de destination de la noix de cajou.....	31
4.4. Mécanisme de suivi et de régulation du marché.....	32
4.4.1. Mécanisme de fixation du prix plancher	32
4.4.2. Lancement de la campagne de commercialisation	32



## Liste des illustratifs

### Liste des tableaux

<b>Tableau 1:</b> Les missions du CBA.....	10
<b>Tableau 2:</b> Les missions des organisations faitières de la filière.....	12
<b>Tableau 3:</b> ONG et Projets/ Programmes de Développement de la filière anacarde.....	13
<b>Tableau 4:</b> Récapitulatif des principales structures publiques et parapubliques intervenant dans la filière anacarde .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Tableau 5:</b> Situation des unités de transformation artisanales par province au Burkina Faso .	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Tableau 6:</b> répartition des nouvelles unités de transformation par localité .	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Tableau 7:</b> situation des emplois par unités de transformation.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Tableau 8:</b> Contribution fiscale et sociale.....	26
<b>Tableau 9:</b> Niveau technologique.....	27
<b>Tableau 10:</b> Principales destinations de la noix de cajou (en millions de FCFA).....	31
<b>Tableau 11:</b> Evolution du prix plancher bord champ (en FCFA) d'achat de la noix de cajou .....	32
<b>Tableau 12:</b> Les principaux défis et perspectives de la filière anacarde .....	34
<b>Tableau 13:</b> Les principales actions du CBA pour la filière .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

### Liste des figures

<b>Figure 1:</b> zones de production de la filière anacarde.....	18
<b>Figure 2:</b> La répartition de la production par régions (en %).....	18
<b>Figure 3:</b> Les SCOOPS de production créées de 2018 à 2021.....	19
<b>Figure 4:</b> La répartition des SCOOPS de production créées de 2018 à 2021 par région .....	19
<b>Figure 5:</b> la production de noix brute de cajou.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Figure 6 :</b> La répartition des unités de transformation industrielles par région.....	21
<b>Figure 7:</b> La répartition des nouvelles unités de transformation par région	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Figure 8:</b> le taux de transformation.....	23
<b>Figure 9:</b> La production par rapport au poids de la transformation .....	23
<b>Figure 10:</b> La répartition des emplois de la transformation selon leur nature .....	24
<b>Figure 11:</b> La répartition des emplois de la transformation selon le genre.....	25
<b>Figure 12:</b> La répartition des emplois de la transformation selon la tranche d'âge .....	25
<b>Figure 13:</b> Répartition de la capacité de transformation en fonction des unités .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Figure 15:</b> Exportation des amandes .....	29
<b>Figure 14:</b> Exportation de la noix brute de cajou.....	29
<b>Figure 16:</b> l'évolution de l'exportation de la noix brute de cajou .....	30
<b>Figure 17:</b> Analyse comparative des exportations d'anacarde, coton et sésame en millions de FCFA .....	31
<b>Figure 18:</b> Evolution des ressources engagées par le CBA de 2019 à 2021 au profit de la filière anacarde .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>



## **Liste des Annexes**

<b><u>Annexe 1:</u></b> La répartition de la production par régions .....	vii
<b><u>Annexe 2:</u></b> La production de noix brute de cajou .....	vii
<b><u>Annexe 3:</u></b> Répartition des unités par Région.....	vii
<b><u>Annexe 4:</u></b> Les emplois créés par type d'emplois .....	vii
<b><u>Annexe 5:</u></b> Les emplois créés selon le genre .....	viii
<b><u>Annexe 6:</u></b> Les emplois créés selon l'âge .....	viii
<b><u>Annexe 7:</u></b> Répartition de la capacité de transformation en fonction des unités.....	viii
<b><u>Annexe 8:</u></b> évolution des ressources engagées par le CBA au profit de la filière en FCFA .....	viii



Le Conseil Burkinabè de l'Anacarde (CBA) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs, le rapport 2021 sur la filière anacarde. Ce document présente les estimations de la production, évalue les quantités transformées et commercialisées ainsi que les emplois dans la filière. Il fait ressortir également les défis et perspectives pour la filière anacarde

La présente édition sur la filière anacarde présente les potentialités et les opportunités aux personnes physiques ou morales s'intéressant à la filière. Elle constitue donc un référentiel clé pour les potentiels investisseurs.

Tout en souhaitant que ce document réponde à vos attentes, le Conseil Burkinabè de l'Anacarde reste ouvert à toutes suggestions pouvant contribuer à l'amélioration des prochaines éditions du rapport sur la filière anacarde au Burkina Faso.

Directeur Général du Conseil Burkinabè de l'Anacarde

**Joseph ZERBO**

Chevalier de l'Ordre du Mérite

## INTRODUCTION

La structure de l'économie burkinabè est essentiellement rurale. En effet, l'économie agricole occupe 63.0%<sup>1</sup> de la population active et contribue pour près de 28,7% à la formation du PIB en 2017<sup>2</sup>.

L'anacardier est une espèce originaire du Brésil qui a été introduite en Afrique du fait de ses qualités particulières d'adaptation à des conditions pédologiques et climatiques difficiles (GTZ, 2010). Selon cette même source, la culture de l'anacardier a été introduite au Burkina Faso à partir des années 1960 par le Centre Technique Forestier Tropical (CTFT) dans le cadre des programmes de reboisement et de la recherche en essence forestière (GTZ, 2010 ; Kabore, 2015).

En outre, des actions de promotion de la filière ont été mises en œuvre entre 1981 et 1991 à travers le projet dénommé « Projet anacarde » cofinancé par la Caisse Centrale de la Coopération Economique (CCCE) et la Caisse de Stabilisation des Prix des Productions Agricoles (CSPPA) (GTZ, 2010 ; Kabore, 2015). C'est surtout grâce à ce projet que la noix de cajou a été considérée comme « un élément économique » et des actions ont été menées à la fois sur l'exploitation de grandes surfaces d'anacardier et sur la valorisation des noix brutes (GTZ, 2010).

La filière anacarde contribue à la réduction de la pauvreté et se présente comme un produit à fort potentiel économique pour les zones productrices et pour le Burkina Faso. Sa production concentrée dans quatre (4) régions du pays que sont les Hauts-Bassins, les Cascades, le Centre-Ouest et le Sud-Ouest a connu une augmentation appréciable ces dernières années grâce aux efforts conjugués des acteurs directs et indirects de la filière.

Au Burkina Faso, la structure des exportations indique une prédominance des produits du cru c'est-à-dire non transformés (SNE, 2018). En vue d'accroître le niveau de transformation dans la filière anacarde, l'Initiative anacarde a été adoptée en 2019 avec comme objectif de « transformer localement à l'horizon 2024, 45% de la noix d'anacarde produite au Burkina Faso tout en diversifiant les produits à base du fruit de l'anacarde » et ce, conformément à la stratégie nationale d'industrialisation du Burkina Faso (2019-2023).

---

<sup>1</sup> INSD (2019), le rapport définitif du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)

<sup>2</sup> INSD (2018), le rapport de l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI)



## **METHODOLOGIE**

Les données relatives aux statistiques utilisées dans le cadre de ce rapport proviennent de la base de données sur la balance commerciale édition 2021 et de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). La production totale de la noix brute de cajou est estimée avec l'hypothèse que 5% des amandes produites sont consommées au niveau national.

Le processus de rédaction a consisté à trois (03) principales phases :

La première phase a été une rencontre de cadrage tenue dans la salle de réunion de la direction générale de CBA. Cette rencontre a permis aux membres du comité de rédaction d'harmoniser les compréhensions et les différentes attentes en lien avec le rapport.

Quant à la deuxième phase elle a consisté à la collecte des données nécessaire à l'élaboration du rapport par les services techniques impliqués.

La dernière phase a été consacré à la rédaction proprement dite du rapport tenu à Banfora avec les services compétents du CBA et de l'INSD.

## **LA STRUCTURATION DU RAPPORT**

Le présent rapport est structuré en quatre (4) principaux points. Le premier point porte sur le maillon production, le deuxième point s'est appesanti sur le maillon transformation, le troisième point présente le maillon commercialisation et le dernier point présente les défis et perspectives pour la filière anacarde.

## I. Cadre juridique et institutionnel de la filière anacarde au Burkina Faso

### 1.1. Cadre juridique

L'environnement juridique dispose de plusieurs textes réglementaires et législatifs dont l'application contribue à promouvoir la filière anacarde. Il s'agit notamment :

- la loi N°017-2018/AN du 17 mai 2018 portant code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutiques et fauniques au Burkina Faso. Elle détermine les conditions d'octroi des avantages dans les investissements de production, de conservation et de transformation des produits agricoles, sylvicoles, halieutiques et fauniques ;
- la loi N°050-2012/AN du 30 octobre 2012 portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso. Elle détermine les modalités de constitutions des organisations interprofessionnelles, leur composition, leurs attributions et leur fonctionnement ;
- la loi N°038-2018/AN du 30 octobre 2018 portant code des investissements au Burkina Faso. C'est un outil de promotion des investissements à travers l'octroi d'avantages fiscaux et douaniers aussi bien en phase d'investissements qu'en phase d'exploitation ;
- la loi N°016-2017/AN du 27 avril 2017 portant organisation de la concurrence au Burkina Faso. Elle encadre l'exercice des activités commerciales et régit la liberté des prix et la libre concurrence ;
- la loi N°012-2013/AN du 7 mai 2013 portant régime général des importations et des exportations au Burkina Faso. Elle détermine les conditions d'entrée sur le territoire national des marchandises étrangères de toute origine et de toute provenance ainsi que les conditions d'exportations et de réexportations des marchandises à destination de l'étranger ;
- la loi N°013-2013/AN du 7 mai 2013 portant réglementation des commerçants au Burkina Faso. Elle s'applique à tous les commerçants, personnes physiques ou morales, y compris toute société commerciale de droit public ainsi que tout groupement d'intérêt économique, exerçant leurs activités professionnelles en tout ou partie au Burkina Faso quelle que soit leur nationalité ;
- le décret N°2018-0860/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 5 octobre 2018 fixant la liste des produits soumis à autorisation spéciale d'importations et à

autorisation d'exportation. Ce texte cite les produits soumis auxdites autorisations. Parmi les éléments de cette liste figure la noix de cajou ;

- le décret N° 2019-0333/PRES/PM/MINEFID/MCIA/MAAH du 24 avril 2019 portant autorisation de prélèvement de recettes sur les exportations et réexportations des noix de cajou ;
- l'arrêté conjoint N°022-0111/MDICAPME/MARAH du 4 avril 2022 portant fixation du prix plancher bord champ de la noix brute de cajou au Burkina Faso ;

## **1.2. Politiques et stratégies publiques de développement de la filière anacarde**

### **❖ Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II)**

La filière anacarde s'inscrit dans l'axe 4 du PNDES II « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois » notamment en son objectif stratégique 4.2 « développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents ».

### **❖ Stratégie Nationale de Développement de la Filière Anacarde (2019-2023)**

L'objectif global de la stratégie est d'avoir une filière compétitive en assurant une croissance accélérée de la production et de la transformation des fruits de l'anacarde, en vue de profiter des opportunités de croissance de la demande internationale. A terme la SNDFA vise une production de 200 000 tonnes à l'horizon 2023.

### **❖ Stratégie nationale de promotion des exportations (SNE) 2019-2023**

L'objectif global de la SNE est de diversifier les produits des filières retenues et d'accroître leur compétitivité sur les marchés sous régional, régional et international à l'horizon 2023.

### **❖ Transformations Industrielles et Artisanales" (PS-TIA) 2018-2027**

Elle vise à rendre le secteur industriel et artisanal compétitif, créateur de forte valeur ajoutée et d'emplois décents dont l'Axe stratégique 2 concerne : « Accroissement du niveau de transformation des matières premières locales et de la productivité artisanale ». Sa mise en œuvre se traduira par l'augmentation de l'industrie manufacturière du PIB de 6.6% en 2017 à 15% en 2027.

### **❖ Stratégie nationale d'industrialisation du Burkina Faso (SNI, 2019-2023).**

Découlant de PS-TIA, l'objectif principal de la SNI est de promouvoir la création, le développement et la consolidation d'une masse critique d'industries compétitives, durables, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois décents principalement dans la transformation des matières premières locales. Sa mise en œuvre contribuera à l'augmentation de la part du



PIB à 12% en 2022. Et l'accroissement de la part des produits manufacturiers dans les exportations de biens de 10.6% en 2014 à 20% en 2022.

#### ❖ Initiative Anacarde

En lien avec la SNI, l'initiative anacarde a pour objectif de « transformer localement 45% de la noix d'anacarde produite au Burkina Faso tout en diversifiant les produits à base du fruit de l'anacarde à l'horizon 2024 ».

### 1.3. Dispositif institutionnel

#### 1.3.1. Le Conseil Burkinabè de l'Anacarde

Considérant l'importance de la filière anacarde dans l'économie nationale, le Gouvernement a créé par décret N°2019- 0429/PRES/PM/MINEFID/MCIA/MAAH du 9 mai 2019 un établissement public de l'État à caractère économique dénommé Conseil Burkinabè de l'Anacarde qui a pour mission la régulation, le suivi et le développement des activités de la filière anacarde au Burkina Faso.

*Tableau 1: Les missions du CBA*

Missions	Attributions
Régulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• contribuer à la mise en place d'un mécanisme de fixation de prix bord champ minimum garanti aux producteurs et veiller au respect de l'application de ces prix ;</li> <li>• élaborer et faire respecter des codes de bonne conduite au sein de la filière anacarde ;</li> <li>• Instruire les demandes d'agrément des acteurs de la filière ;</li> <li>• Suivre la mise en œuvre et veiller au respect des principes et règles régissant les activités de la filière</li> <li>• agréer les opérateurs et prestataires de la filière anacarde et leur activité dans un cadre contractuel</li> </ul>

<b>Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• faire procéder à l’audit et au suivi des services concédés au sein de la filière anacarde ;</li> <li>• suivre les demandes d’agrément des acteurs de la filière ;</li> <li>• collecter et gérer les informations techniques, agronomiques, économiques ou financières relatives à la filière anacarde</li> <li>• Arbitrer les conflits entre les opérateurs dans la filière anacarde ou entre ceux-ci et les prestataires de services</li> <li>• Apporter à l’Etat l’appui nécessaire à la négociation, au suivi et à l’exécution des accords et arrangement internationaux</li> <li>• Superviser et veiller à une synergie des initiative et projet en faveur de la filière anacarde</li> </ul>
<b>Développement des activités de la Filière anacarde</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• contribuer à fournir l’appui-conseil dans le domaine de la production, de la transformation, de la commercialisation et de la promotion de l’anacarde ;</li> <li>• contribuer à la formulation de la politique et de la stratégie de l’industrie en matière de production, de traitement, de commercialisation, de recherche et de formation des acteurs de l’anacarde ;</li> <li>• participer à l’élaboration, à la validation et au suivi du respect des normes de qualité en collaboration avec les structures compétentes</li> <li>• participer à la mobilisation et à la sécurisation des financements au profit de la filière anacarde</li> <li>• exercer toutes attributions administratives et financière, de régulation, de suivi et de développement des filières qui ne relève pas de la gestion des acteurs privés ou de la compétence d’autres structures partenaires des filières.</li> </ul>

### 1.3.2. Les acteurs directs de la filière anacarde au Burkina Faso

La filière anacarde est structurée en trois maillons regroupés au sein du Comité Interprofessionnel de l’Anacarde du Burkina (CIAB). Pour chaque maillon les acteurs se regroupés en faitières. On a :

- Union Nationale des Producteurs d’Anacarde du Burkina Faso (UNPA-BF) pour le maillon production ;

- Association Nationale des Transformateurs de l'Anacarde du Burkina Faso (ANTA-BF) pour le maillon transformation ;
- Union Nationale des Commerçants et Exportateurs d'Anacarde du Burkina Faso (UNCEA-BF) pour le maillon commercialisation.

**Tableau 2:** Les missions des organisations faitières de la filière

ORGANISATIONS	MISSIONS
UNPA- BF	Créée en 2013, elle a pour missions entre autres de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser les producteurs de la filière ;</li> <li>- accroître la production;</li> <li>- améliorer les revenus des producteurs ;</li> <li>- rendre disponibles des produits répondant aux normes de qualité (la noix brute de cajou) aux transformateurs et aux commerçants.</li> </ul>
ANTA-BF	Créée en 2012, elle a pour missions entre autres de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- développement social et économique des acteurs du maillon transformation de la filière anacarde au niveau national ;</li> <li>- lutter contre la pauvreté en diversifiant les sources de revenus et les emplois à travers la transformation de l'anacarde ;</li> <li>- promotion de la technologie de transformation ;</li> <li>- promotion des coproduits.</li> </ul>
UNCEA	Créée en 2016, elle a pour missions entre autres de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser les actions de développement et de promotion de l'exportation d'anacarde au Burkina Faso ;</li> <li>- contribuer à l'épanouissement socio-économique des commerçants et exportateurs d'anacarde du Burkina Faso ;</li> <li>- contribuer au renforcement de capacités des commerçants et exportateurs d'anacarde ;</li> <li>- travailler à l'amélioration de la liaison entre les commerçants et exportateurs d'anacarde du Burkina Faso ;</li> <li>- contribuer à créer des cadres de concertation entre les commerçants et exportateurs d'anacarde et les acteurs des autres maillons ;</li> <li>- travailler à être une structure représentative des commerçants et exportateurs d'anacarde du Burkina Faso.</li> </ul>



CIAB	Créée en 2015, il est une plateforme de concertation pour la défense des intérêts matériels, socio-économiques, financiers et moraux de l'ensemble des acteurs directs de la filière anacarde.
------	--

### 1.3.3. Les acteurs indirects

**Tableau 3:** Récapitulatif des principales structures publiques et parapubliques intervenant dans la filière anacarde

Numéro	Structures Publiques et parapubliques
1	<b>Le Ministère du Développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises (MDICAPME) à travers :</b> la Direction Générale du Commerce (DGC), la Direction Générale du Développement Industriel (DGDI), l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM), l'Unité Nationale de Mise en Oeuvre du cadre Intégré Renforcé (UNMO-CIR) ainsi que les Directions Régionales.
2	<b>Le Ministère de l'Agriculture des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) à travers :</b> la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER), la Direction Générale des Productions végétales (DGPV), la Direction générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR) et les Directions Régionales.
3	<b>Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA) à travers :</b> la Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique, le Centre National de Semences Forestières (CNSF), le Bureau National des Evaluations Environnementales (BUNEE), la Direction des Produits Forestiers Non ligneux et les Directions Régionales.
4	<b>Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) à travers :</b> l'Institut de Recherches en Sciences Appliquées et technologies (IRSAT), l'Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles (INERA)

A nos jours les principales ONG et projets/programmes sont présentés dans le tableau 4

**Tableau 4:** ONG et Projets/ Programmes de Développement de la filière anacarde

Numéro	Les principaux ONG et Projets/ Programmes de Développement de la filière anacarde	Nature	Siège	Date de création	Contact (Tel et Email)
1	<p>NITIDAE (fusion de Rongead 1983 et de Etc Terra) : Valorisation énergétique des coques d'anacarde</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de pratiques culturelles appropriées</li> <li>- Accès de l'information du Marché</li> </ul>	ONG	Ouagadougou	2017	(+226) 63 40 29 48 www.nitidae.org
2	<p>SNV BURKINA FASO : Amélioration de la production</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transformation de l'anacarde</li> <li>- Accès aux marchés durables</li> <li>- Accès aux financements</li> <li>- Organisation et structuration des acteurs</li> <li>- Valorisation énergétique des coques d'anacarde</li> </ul>	ONG	Ouagadougou	1970	(+226) 25409263
3	<p>FAIRMATCH SUPPORT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la production et collaboration producteurs-transformateurs,</li> <li>- Amélioration de l'efficacité de traitement en usine,</li> </ul>	ONG	Secteur 22, rue Bobo-Dioulasso	2017	(+226) 20 97 75 25 25 info@fairmatchsupport.org

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transformation des sous-produits</li> <li>- Fourniture de services adéquats aux producteurs et aux transformateurs</li> </ul>				
<b>4</b>	<p>SELFHELP AFRICA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des producteurs</li> <li>- Formation sur les bonnes pratiques de production</li> <li>- Appui à la mise en place de vergers</li> <li>- Promotion de l'apiculture dans les vergers</li> </ul>	ONG	Arrondissement 12 secteur 53 Ouagadougou	1984	(+226) 25 37 57 45
<b>Numéro</b>	<b>Les principaux Projets/ Programmes de Développement de la filière anacarde</b>	<b>Nature</b>	<b>Zone de couverture</b>	<b>Durée</b>	
<b>5</b>	<p>Projet MOVE:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la production</li> <li>- Amélioration de la transformation des produits</li> <li>- Développement des chaînes d'approvisionnement</li> <li>- Organisation du secteur du cajou</li> <li>- Renforcement des équipements des transformatrices artisanales</li> <li>- Construction des relations d'affaires des transformatrices</li> </ul>				



6	<p>Procashew : Renforcer la compétitivité des producteurs ouest-africains de noix de cajou en améliorant l'efficacité et la qualité de la production et du commerce.</p>	Projet	<p>Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria)</p>	2019-2024	
7	<p>Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole (PRECA) piloté par la Maison de l'Entrepise à travers son guichet vise à alléger la contrainte de financement au profit des investisseurs du secteur agricole et agroalimentaire en améliorant leurs accès au financement.</p>	Projet	<p>Burkina Faso (Boucle du Mouhoun, Cascades, Hauts-Bassins, Nord)</p>	2020-2025	

## II. La production

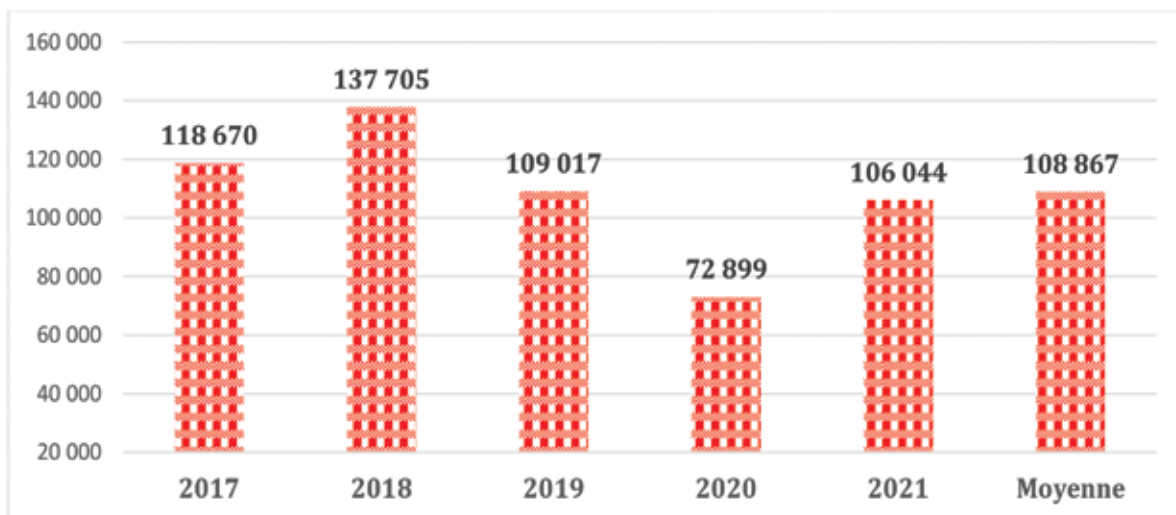
La production mobilise près de 45 076 ménages officiant sur une zone de culture couvrant sur une superficie de plus de 255 000 hectares (SNDA, 2019 ; Initiative Anacarde, 2019).

### 2.1. Estimation de la production de noix brute de cajou (NBC)

Estimée sur la base des exportations, la production de 2021 de la NBC est évaluée 106044 tonnes ce qui reste inférieur à la moyenne de la production sur les cinq dernières années estimées à 108867 tonnes.

Aussi on note comme illustré dans la figure n°5 que la production de la noix brute de cajou a connu une évolution à la hausse entre 2017 et 2018, année à laquelle la production a atteint son pic de 137 705 tonnes, contre 118670 tonnes en 2017. Toutefois, une forte baisse de la production est constatée entre 2018 à 2020 pour s'établir à 72899 tonnes. A partir de 2020 une reprise à la hausse de la production est observée pour atteindre 106044 tonnes en 2021. Cette reprise s'explique par la mise œuvre des mesures post-covid-19 engagées par le gouvernement pour accompagner la filière à travers notamment le CBA. Ces actions se sont traduites notamment par l'accompagnement des acteurs de la production en matériels et équipements de la production, la fumure organique, les formations sur les bonnes pratiques agricoles.

*Figure 1: la production de noix brute de cajou*



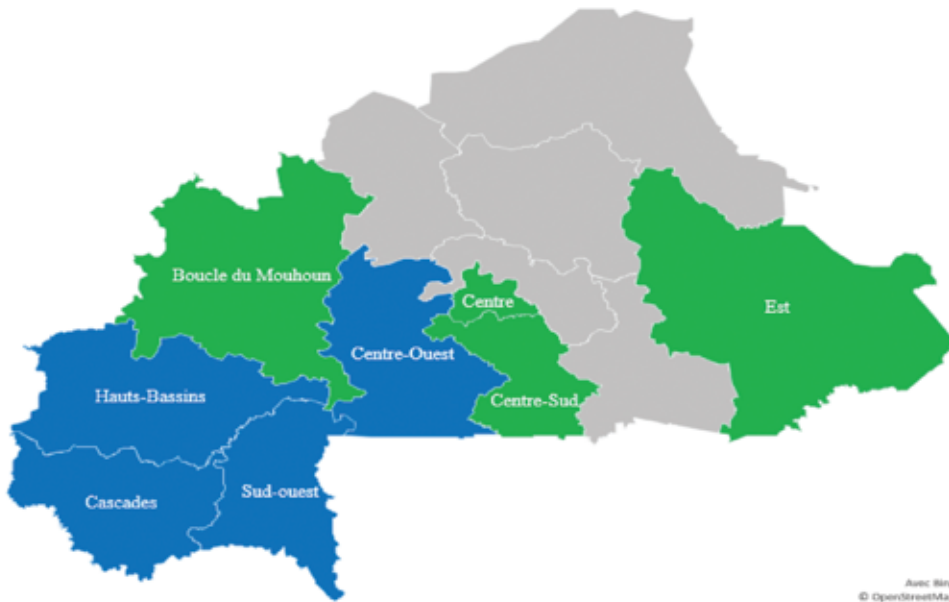
**Source :** CBA, à partir des données de l'INSD

### 2.2. Zones de production

La production d'anacarde au Burkina Faso est en pleine expansion depuis quelques années avec la création de nouvelles zones de production. Elle est essentiellement consacrée dans

quatre (4) régions que sont les cascades, le Sud-ouest, les Hauts-bassins et le Centre-ouest. Ces régions à elles seules concentrent 99% de la production nationale (SNDFA,2019). Toutefois, de nouvelles zones de production d'anacarde se développent notamment dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre et du Centre-Sud et de l'Est.

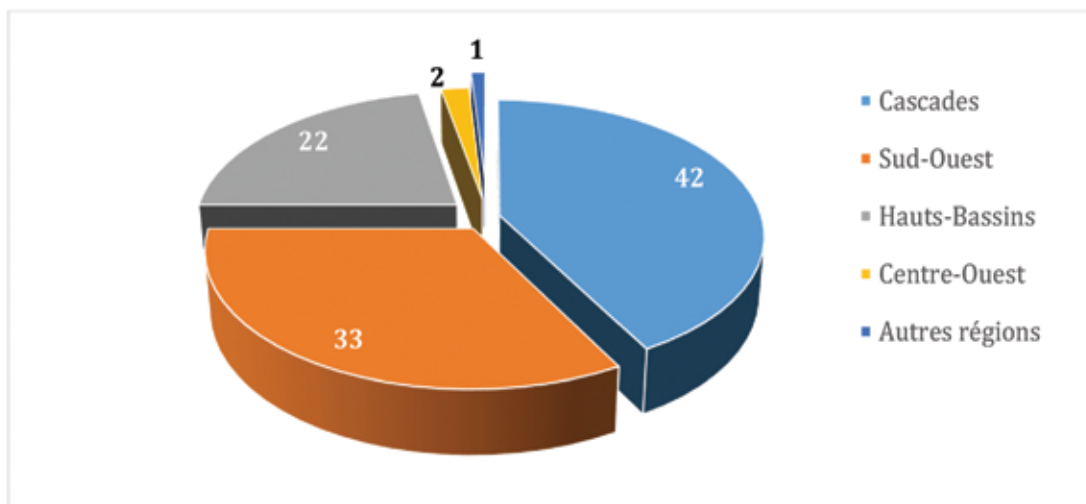
**Figure 2:** zones de production de la filière anacarde



**Source :** CBA, 2022

La répartition par zone de productions est indiquée dans la figure ci-dessous.

**Figure 3:** La répartition de la production par régions (en %)



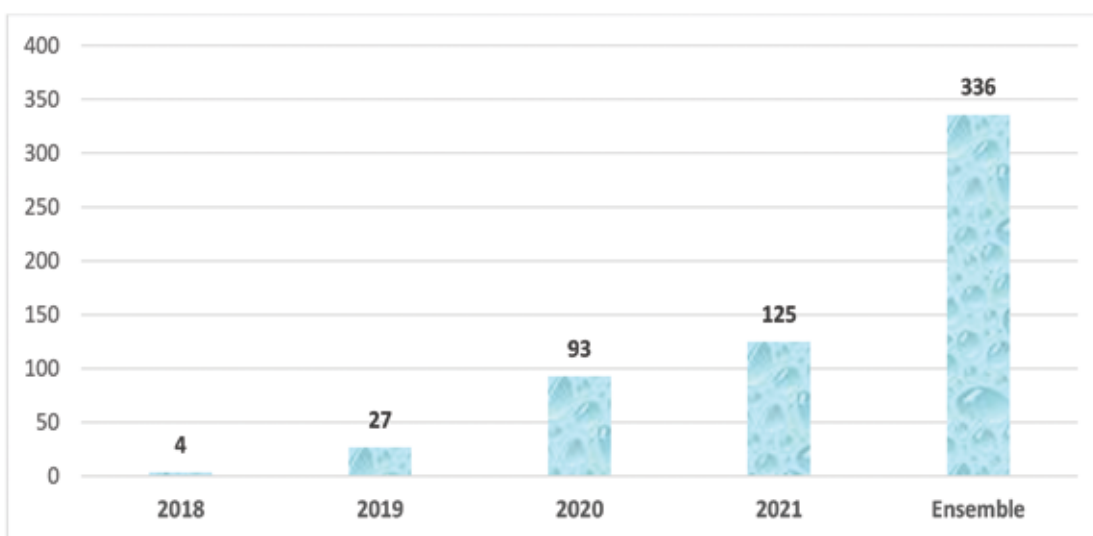
**Source :** CBA, à partir des données de l'Initiative Anacarde



### 2.3. Les sociétés coopératives simplifiées (SCOOPS) du maillon production

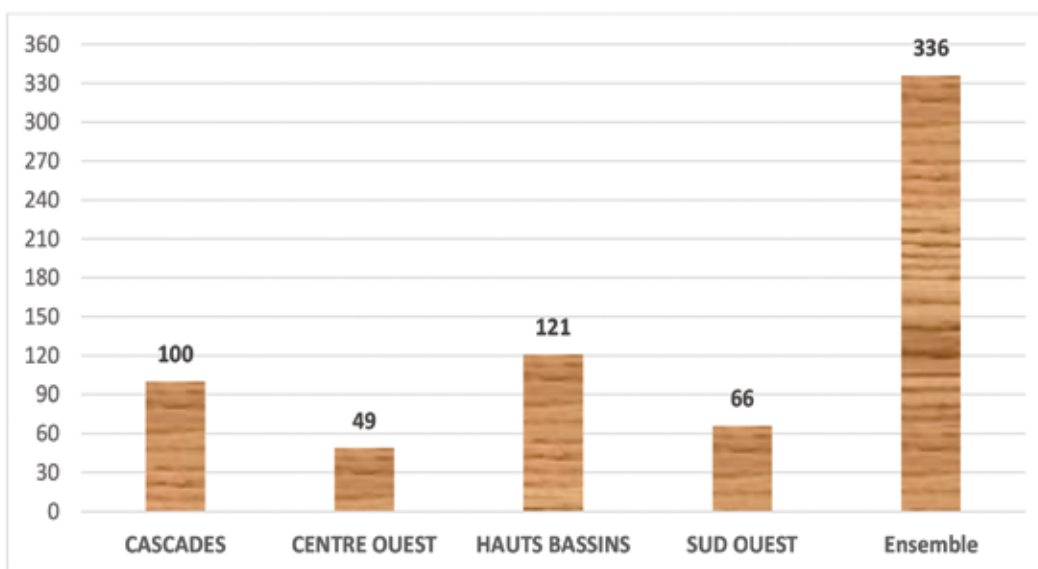
Sur la période de 2018 à 2021 on note que le nombre de sociétés coopératives créées évolue de manière croissante d'une année à une autre. Cela dénote de la forte volonté des acteurs à s'organiser davantage en vue de tirer profit de la filière. En outre, la région des Hauts-Bassins enregistre un fort nombre par rapport aux autres régions avec 121 SCOOPS créées sur un total de 336 sur la période.

**Figure 4:** Les SCOOPS de production créées de 2018 à 2021



**Source :** CBA, à partir des données des Hauts-Commissariats

**Figure 5:** La répartition des SCOOPS de production créées de 2018 à 2021 par région



**Source :** CBA, à partir des données des Hauts-Commissariats

### III. La transformation

La transformation dans la filière anacarde au Burkina Faso porte principalement sur la transformation de la noix brute de cajou en amande de cajou qui est réalisé par les unités industrielles formelle. Les autres types de transformations telles la coque, la pomme sont exploitées de manière marginales.

#### 3.1. Cartographie des unités de transformations

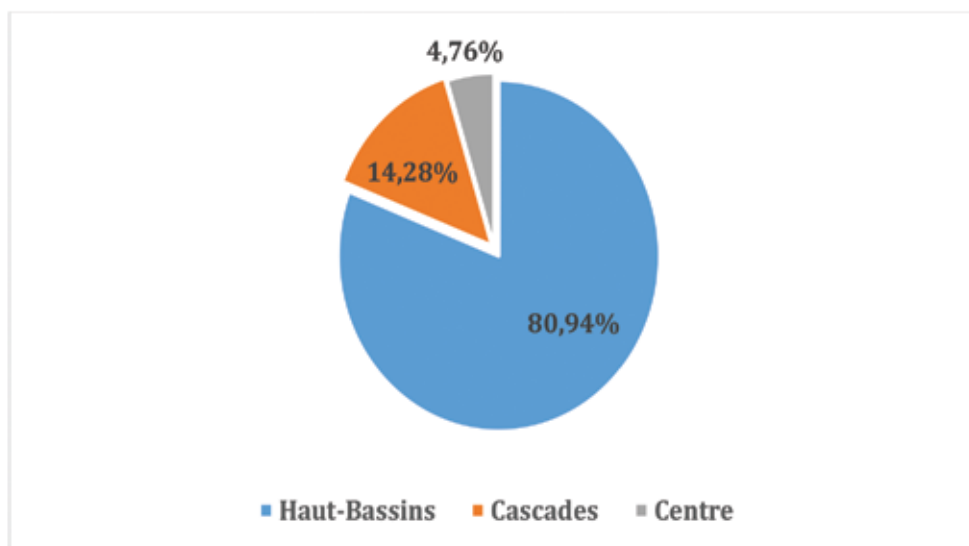
L'activité de transformation de la noix de cajou est constituée actuellement de 21 unités formelles de transformation industrielles. On note également l'existence des unités de transformations artisanales et des intentions de création d'unités de transformations industrielles.

##### 3.1.1. Unités de transformations industrielles existantes.

Elles sont au nombre 21 unités essentiellement implantées dans les régions de production d'anacarde du pays avec une forte concentration dans la région des Hauts-Bassins (80.94%) et les cascades (14.28%) comme indiqué dans la figure n°6 ci-dessous.

Au coté des unités de transformations formelles existantes, il existe plusieurs unités de transformations artisanales installées un peu partout dans les principales zones production et même dans d'autres localités.

**Figure 6 :** La répartition des unités de transformation industrielles par région



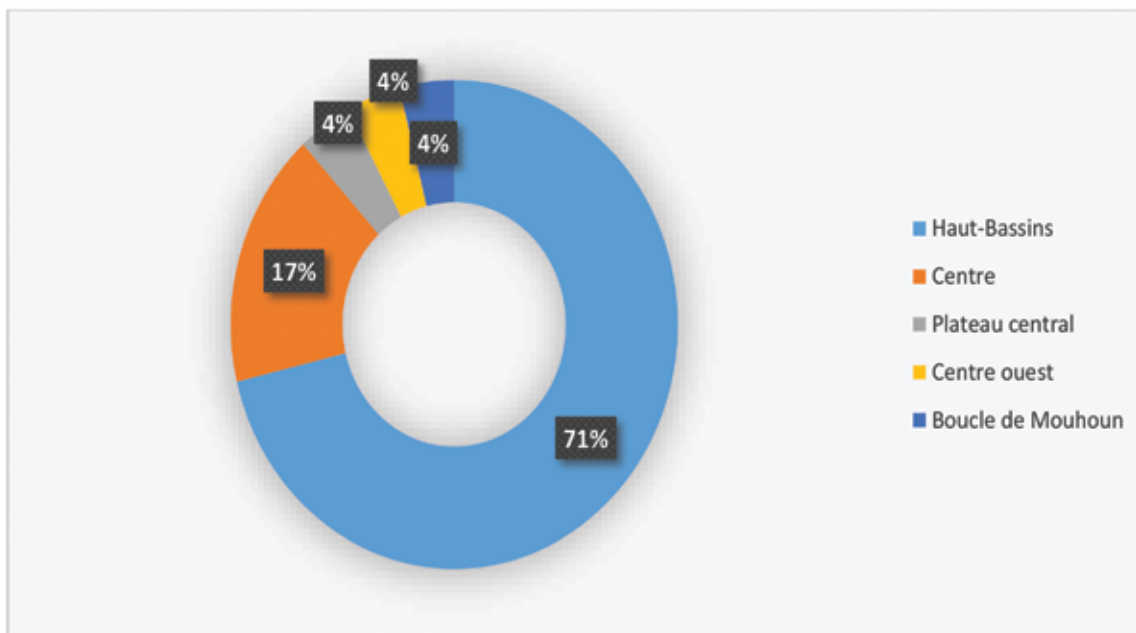
**Source:** CBA

### 3.1.2. Les intentions d'investissements dans le maillon transformation

Actuellement on dénombre vingt-neuf (29) unités industrielles disposant d'autorisation d'implantation ou d'agrément au code des investissements.

Les intentions d'investissements comme l'indique la figure n°7 concerne outre les zones de productions d'autres zones comme les régions du Centre (17%), du Centre-Ouest (4%), du Plateau central (4%) et la Boucle du Mouhoun (4%).

**Figure 7:** La répartition des nouvelles unités de transformation par région



**Source:** CBA

### 3.2. Evolution des quantités transformées

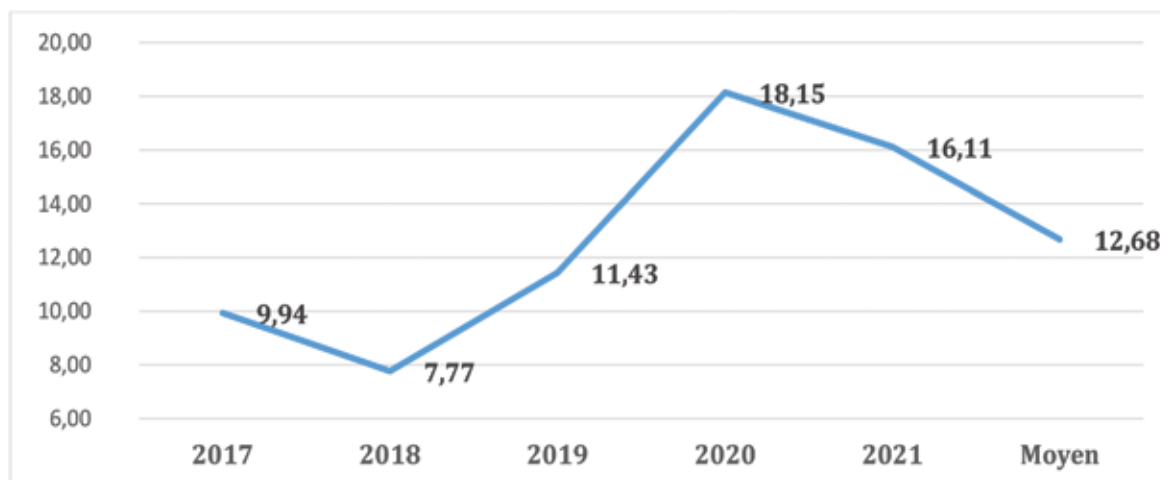
La transformation de l'anacarde connaît une évolution croissante ces cinq (05) dernières années. En effet, la quantité transformée en 2021 est de 17087 tonnes qui est largement au-dessus des quantités transformées des autres années précédentes. Avec un taux de transformations de moins de 10% en 2017, ce taux est passé à 16,11% en 2021 avec un pic de 18,15% en 2020. Le taux moyen de transformation sur la période se situe à 12,68%. La tendance baissière du taux de transformation à partir de 2020 interpelle à plus d'actions d'appuis à la transformation pour rehausser davantage le niveau de transformation dans la filière anacarde.

Malgré cette légère performance, le niveau de transformation d'anacarde demeure en deçà des attentes du pays qui était d'atteindre un taux de transformation de 45% à l'horizon 2024. Ce faible niveau de transformation s'explique en partie par les facteurs liés au faible taux d'exploitation de la capacité installée des unités



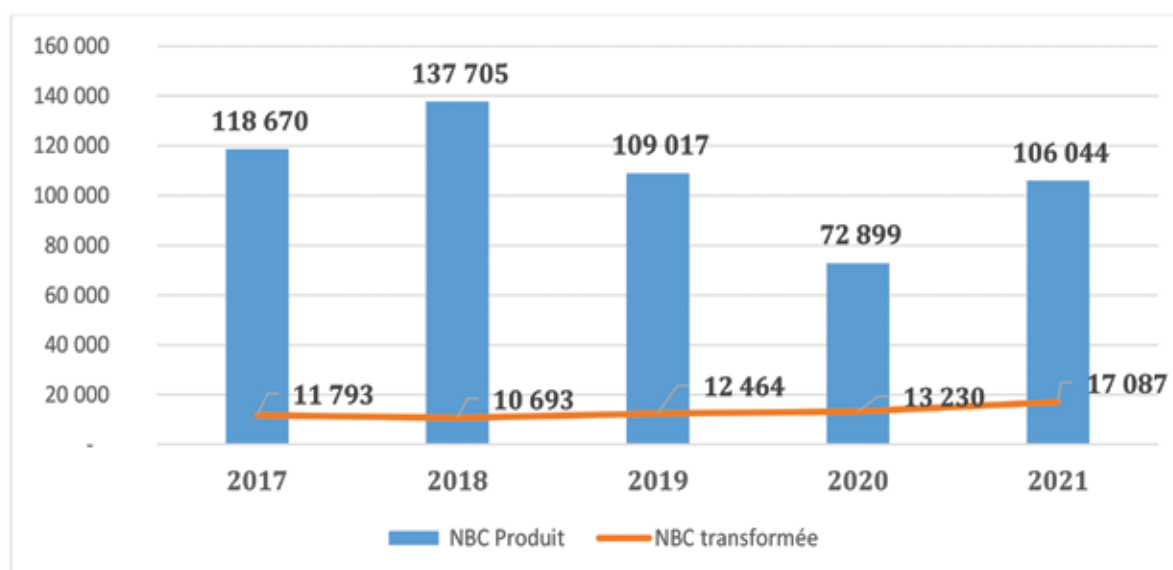
industrielles, au faible niveau technologique qui affecte la compétitivité des unités et au coût des facteurs de production tels que l'énergie, la main d'œuvre qualifiée.

**Figure 8:** le taux de transformation



**Source :** CBA

**Figure 9:** La production par rapport au poids de la transformation



**Source:** CBA

### 3.1. Evolution des emplois

La transformation d'anacarde est un secteur à forte intensité de main d'œuvre. Cette main d'œuvre est constituée en majorité de femmes et d'effectifs relativement très jeunes.

#### 3.1.1. Situation des emplois dans les unités de transformations

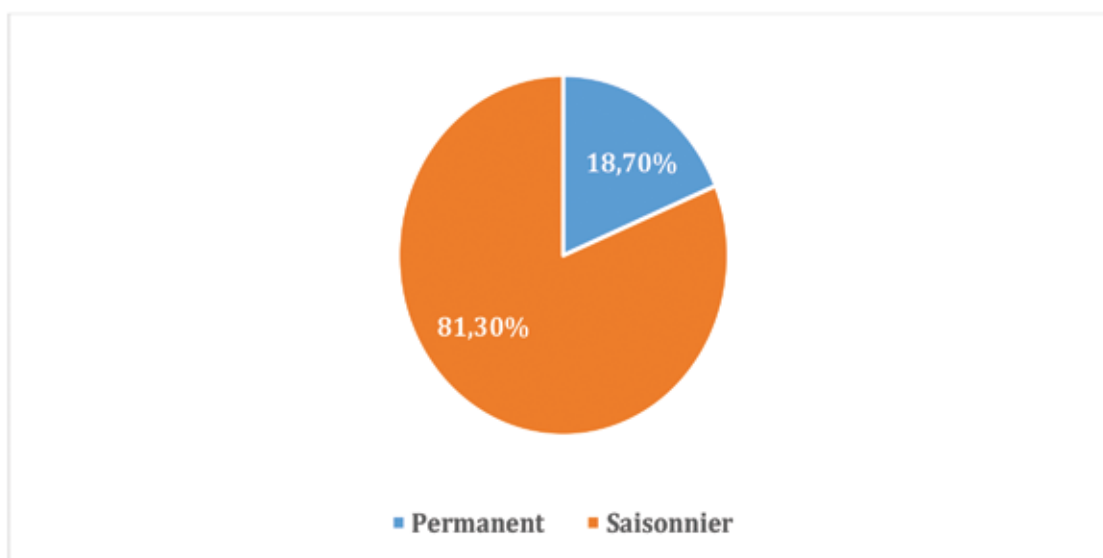
Les emplois existants dans les unités industrielles de transformation s'élèvent à 7830 emplois. A cela s'ajoute les emplois créés par les unités artisanales. Ces données comparées à l'ensemble des effectifs salariés de la branche agro-alimentaire estimé à 11721 selon le

rapport sur l'industrie 2019 montre que la transformation d'anacarde occupe un rang très important dans la création d'emplois au Burkina Faso.

### 3.1.2. Répartition des effectifs selon la nature d'emplois

La main d'œuvre dans le maillon transformation est prédominé par des emplois saisonniers (81,30%). Cette situation trouve son explication dans la nature de l'activité de transformation de l'anacarde qui est elle-même saisonnières. En effet, la grande majorité des unités recrutent une main d'œuvre temporaire qui n'intervient qu'en période de production qui varie entre quatre (04) à onze (11) mois l'année.

*Figure 10: La répartition des emplois de la transformation selon leur nature*

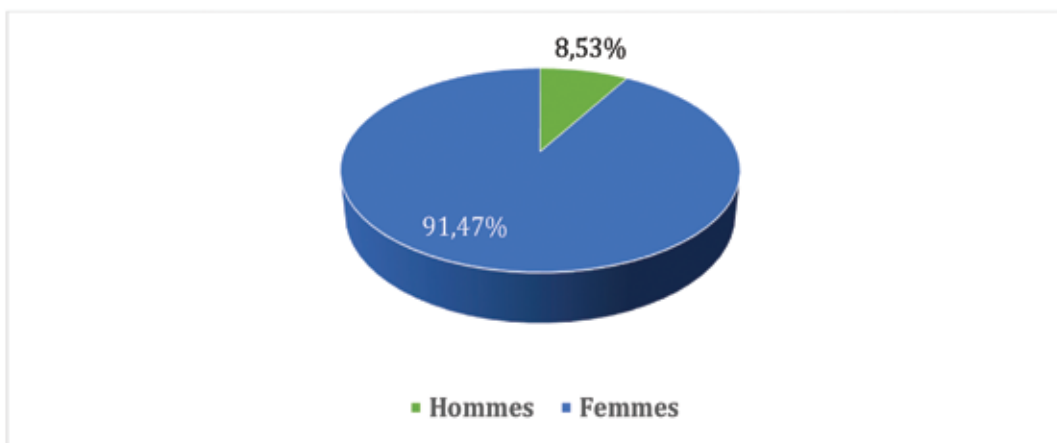


**Source:** CBA

### 3.1.3. Répartition des emplois selon le genre

Le niveau d'emplois dans le maillon transformation masque des disparités quand on considère la répartition selon le genre. En effet, cette distribution montre que les femmes occupent 91,47% des emplois existants contre 8,53% pour les hommes.

**Figure 11:** La répartition des emplois de la transformation selon le genre

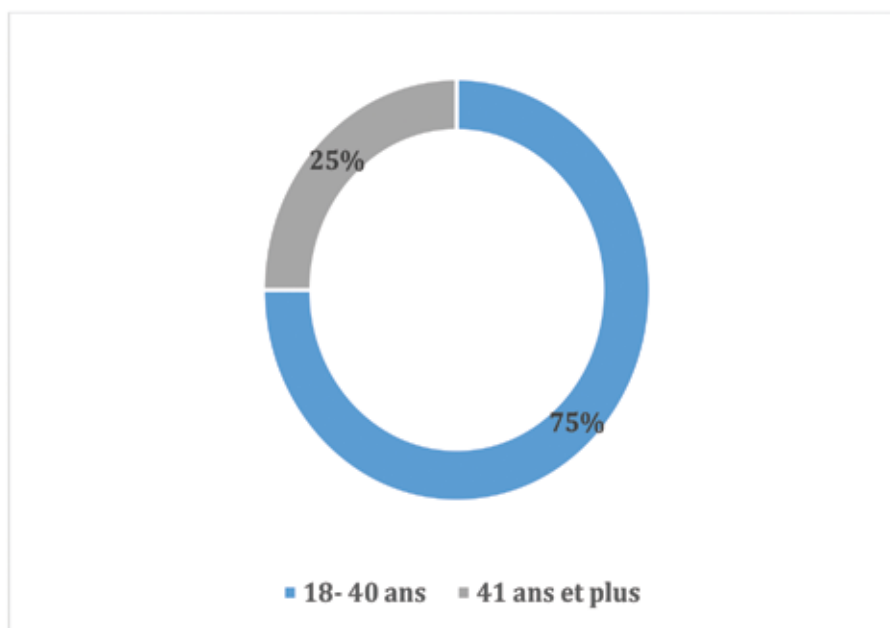


**Source:** CBA

### 3.1.4. Répartition des emplois selon l'âge

Le maillon de la transformation de noix de cajou emploie une main d'œuvre relativement jeune. En effet, 75% des employés ont un âge inférieur à 40 ans contre 25% qui ont plus 40 ans. Cela cadre avec la politique du gouvernement sur l'employabilité des jeunes.

**Figure 12:** La répartition des emplois de la transformation selon la tranche d'âge



**Source:** CBA



### 3.2. Contribution sociale

L'analyse de la contribution sociale des 21 unités de transformations industrielles sur la période 2019-2020 montre un salaire versé au personnel qui s'élève de 2, 054 milliards en 2019 et de 1,981 milliards en 2020. Cela dénote de la grande capacité de distribution de revenus des unités de transformation d'anacarde dans l'économie nationale.

***Tableau 3:** Contribution fiscale et sociale*

DESIGNATION	2019	2020
<b>Masse salariale et cotisation sociale</b>	2 054 277 331	1 981 450 205

**Source:** CBA

### 3.3. Niveau technologique

La technologie de transformation utilisée par les unités est en majorité de type manuel. Cette situation s'explique en partie par les technologies ne sont pas disponibles au plan national.

*Tableau 4: Niveau technologique*

<b>Etapes du processus</b>	<b>Niveau technologique</b>
<b>Calibrage</b>	47.62% des unités ne disposent pas de calibreuses ; 52.38% des unités disposent de calibreuses automatiques.
<b>Fragilisation</b>	100% des unités utilisent la même technique de cuisson à la vapeur.
<b>Refroidissement</b>	100% des unités procèdent à un refroidissement à l'air ambiant dont 9.52% des unités disposent de silos de refroidissement
<b>Décorticage</b>	97.46% des équipements de décorticage sont manuels et seulement 2.54% sont automatiques ou semi automatiques.
<b>Etuvage</b>	100% des unités utilisent le même principe d'étuvage avec vapeur
<b>Dépelliculage</b>	66.67% dispose de depelliculage manuel et 33.33% des unités procèdent à un dépelliculage automatique.
<b>Tri-classification</b>	76.19% ne disposent pas de machines de tri contre 23.81%.
<b>Conditionnement</b>	66.67 des unités disposent de conditionneuses sous vide contre 33.33%.

**Source:** CBA

## IV. La commercialisation de l'anacarde au Burkina Faso

### 4.1. L'organisation du marché d'anacarde

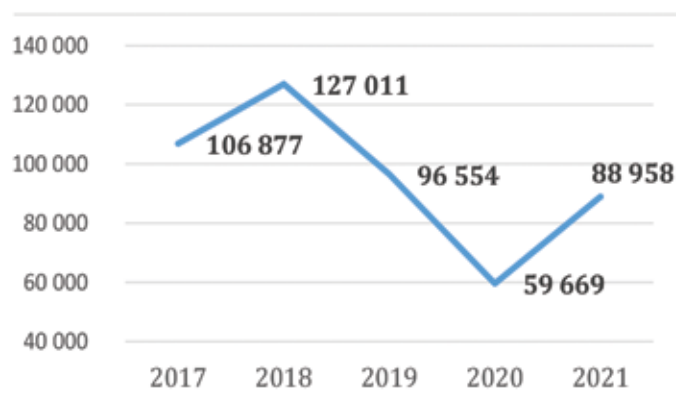
La commercialisation de la noix brute de cajou est caractérisée par plusieurs acteurs intervenant dans les chaînes de valeur. Il s'agit des pisteurs et/ou collecteurs ; les grossistes ; les commerçants/exportateurs ; les transformateurs.

### 4.2. Evolution des quantités commercialisées

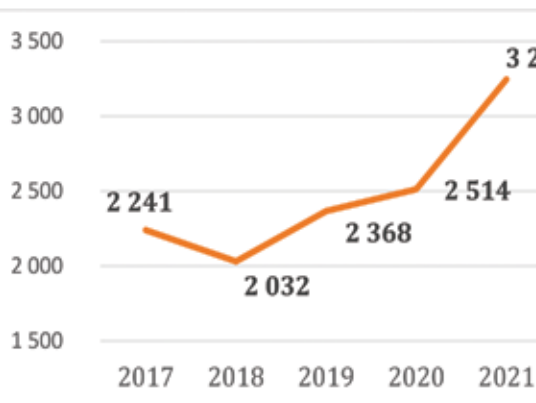
Entre 2018 à 2020 on note une baisse drastique des quantités exportées suivie d'une reprise à la hausse à partir de 2021. Cette baisse s'explique en partie par les effets néfastes de la maladie à coronavirus. En effet, l'avènement de cette pandémie marquée par la prise de mesures barrières telles que le confinement de la population et l'interdiction des rassemblements n'a pas favorisé une exportation optimale des noix produites durant cette période. A cela s'ajoute le dysfonctionnement constaté sur le marché caractérisé par une baisse des prix des noix et de la demande ; toute chose ayant affecté négativement aussi bien la collecte que l'écoulement de la noix.

de la baisse de la production nationale sur la même période et la légère hausse constatée dans la transformation des noix.

**Figure 13:** Exportation de la noix brute de cajou en tonnes



**Figure 14:** Exportation des amandes en tonnes

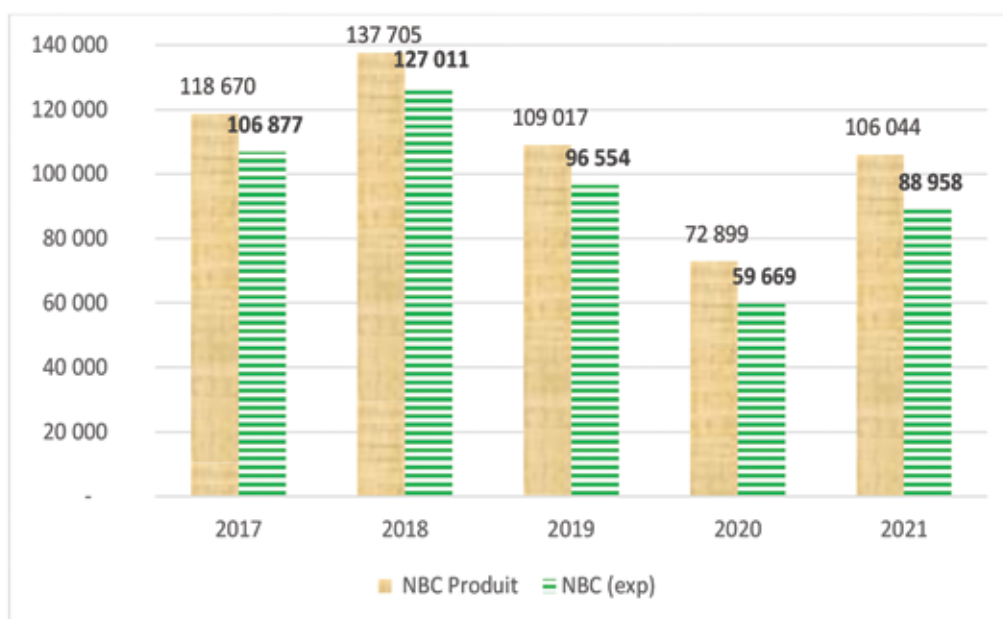


**Source :** CBA, à partir des données de l'INSD

En outre, comme indiqué dans la figure n°16 ci-dessous, la grande proportion de la production nationale de la NBC est destinée à l'exportation. En moyenne 87,32% de la production nationale de NBC a été exportée sur les cinq (05) dernières années. Cela corrobore le faible niveau de transformation.

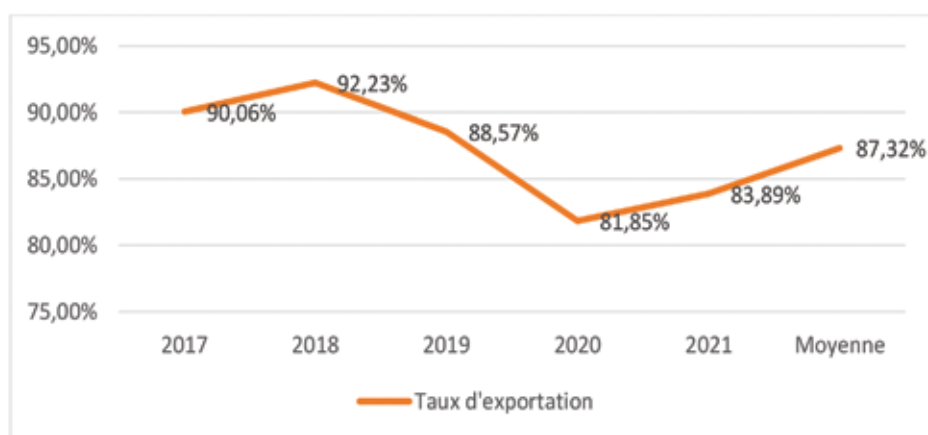


**Figure 15:** évolution de l'exportation de la noix brute de cajou (en tonnes)



**Source :** CBA, à partir des données de l'INSD

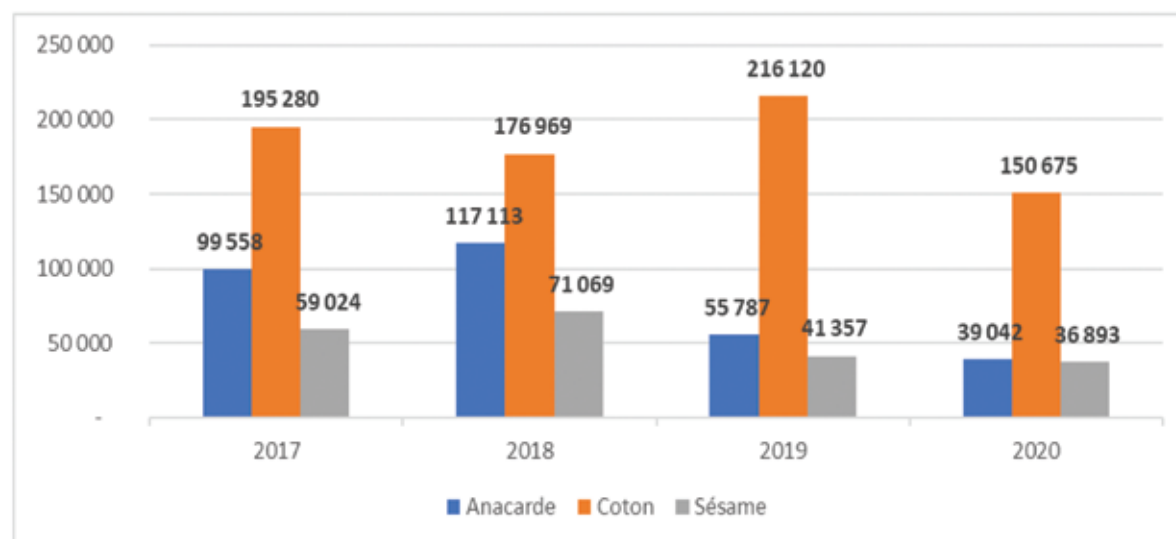
**Figure 16:** le taux d'exportation de noix brute de cajou



**Source :** CBA, à partir des données de l'INSD

Sur la période 2017 à 2020, l'anacarde s'est positionné comme deuxième produit agricole d'exportation après le coton. En 2020 les exportations de l'anacarde ont généré 39,042 milliards de FCFA et représente 1,6% des exportations totales du Burkina Faso.

**Figure 17:** Analyse comparative des exportations d'anacarde, coton et sésame en millions de FCFA



**Source :** CBA, à partir des données de l'INSD

### 4.3. Principaux pays de destination de la noix de cajou

Parmi les principaux pays de destination de la noix de cajou du Burkina Faso en 2020, le Vietnam (31,0%), le Ghana (23,4%), le Singapour (14,4%) et la Belgique (12,6%) constituent les principales destinations des exportations. Ces quatre (04) destinations à elles seules cumulent 81,4% des exportations de ce produit au cours de l'année écoulée

**Tableau 5:** Principales destinations de la noix de cajou (en millions de FCFA)

Destinations/Années	2017	2018	2019	2020	Part en 2020 (%)
Vietnam	20 592,5	22 857,6	15 435,3	12 090,4	31,0
Ghana	4 478,6	25 749,1	13 822,0	9 128,7	23,4
Singapour	46 825,0	25 563,6	9 523,8	5 602,7	14,4
Belgique	-	2 045,1	3 173,5	4 931,7	12,6
Togo	6 539,0	3 310,3	3 595,9	2 175,3	5,6
Allemagne	665,5	681,4	1 736,6	1 462,2	3,7
Emirats Arabe Unis	226,7	462,8	806,8	996,3	2,6
Inde	13 514,9	22 471,5	4 239,3	541,0	1,4

États-Unis d'Amérique	748,5	1 211,7	1 303,7	530,6	1,4
Italie	-	84,5	261,9	437,6	1,1

**Source :** DGC, à partir de la base de données SCE/INSD

#### 4.4. Mécanisme de suivi et de régulation du marché

##### 4.4.1. Mécanisme de fixation du prix plancher

Le processus de fixation du prix de la noix de cajou est conduit depuis 2020 par le CBA en collaboration avec les parties prenantes. En effet il est mis en place chaque année un Comité Ad hoc de réflexion sur la fixation du prix plancher bord champ de la noix brute de cajou. Ce comité Ad hoc est composé des représentants des ministères en charge du commerce et de l'agriculture, des représentants du CBA et des acteurs directs des différents maillons.

Le prix plancher bord champ de la noix brute de cajou proposé par le Comité Ad hoc est entériné par un arrêté conjoint des ministres chargés du commerce et de l'agriculture portant fixation du prix plancher bord champ de la noix brute de cajou au Burkina Faso.

Le prix plancher fixé pour la campagne 2021 était de 300 FCFA/kg. L'évolution des prix plancher est indiquée dans le tableau ci-après :

**Tableau 6:** Evolution du prix plancher bord champ (en FCFA) d'achat de la noix de cajou

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Prix plancher	375	330	300	300	330

**Source:** CBA

##### 4.4.2. Lancement de la campagne de commercialisation

Depuis 2016 la campagne de commercialisation de la NBC fait l'objet d'un lancement tournant placé sous la présidence du Ministre en charge du Commerce. Ainsi, la cérémonie de lancement pour les quatre dernières campagnes a eu lieu successivement dans les villes de Léo, Orodara, Banfora et Gaoua en 2022. Au cours de cette cérémonie, le prix plancher est officiellement annoncé.

##### 4.4.3. Suivi du marché

Il est assuré en collaboration avec les structures de contrôle économique et de répression des fraudes telles que la BMCRF, la Douane, la Gendarmerie, la Police. Depuis 2018 les actions de contrôle des exportations de la noix brute de cajou se sont accentués et ont permis de réduire la fraude à l'exportation. Toutefois, des outils nécessaires à un meilleur suivi du marché notamment en ce qui concerne l'application du prix plancher devront être adoptés.



## V. Défis et perspectives

*Tableau 7: Les principaux défis et perspectives de la filière anacarde*

	Défis	Actions à réaliser
Production	augmentation de la production et l'amélioration de la qualité de la noix	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appui au surgreffage des vergers avec des variétés à hauts rendements ;</li> <li>- appui à la mise en place de nouvelles plantations avec du matériel végétal performant ;</li> <li>- appui à la recherche pour la création de nouvelles variétés à hauts rendements adaptées aux conditions pédoclimatiques du Burkina Faso,</li> <li>- formation et sensibilisation des acteurs sur des Bonnes Pratiques Agricoles, la fertilisation, l'irrigation des vergers ;</li> <li>- appui à la création de pépinières modernes ;</li> <li>- appui à la mise en place de parcs à bois et de parcs semenciers ;</li> </ul>
	professionnalisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- formation et sensibilisation des acteurs sur des Bonnes Pratiques Agricoles, la fertilisation, l'irrigation des vergers ;</li> <li>- accompagnement à l'organisation des acteurs en regroupement de producteurs.</li> </ul>
	Disposer de données statistiques fiables sur la production	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire la cartographie des vergers</li> </ul> <p>Mettre en place un répertoire des producteurs.</p>
Transformation	accroître le taux de transformation de la NBC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les investissements dans la transformation Mettre à niveau les unités de transformations existantes</li> </ul>
	valoriser les autres produits notamment la coque et la pomme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire des études de faisabilité sur la valorisation de la pomme et de la coque ;</li> <li>- Mobiliser les investisseurs privés en vue de la mise en place d'unités de valorisation de la coque et de la transformation de la pomme</li> </ul>
	faciliter l'accès au financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un mécanisme approprié de financement permettant de réduire le coût du crédit, facilitant la mobilisation des garanties.</li> </ul>
	disposer des ressources humaines qualifiées dans le métier de transformation d'anacarde	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un centre de formation dans les métiers de l'anacarde au Burkina Faso</li> </ul>

	Défis	Actions à réaliser
<b>Commercialisation</b>	Organiser et réguler le marché intérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les capacités des acteurs sur l'accès au marché</li> <li>- mettre en place les agréments pour la commercialisation de la NBC;</li> <li>-</li> </ul>
	conquérir le marché national et sous régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mener les actions de promotion de consommation locale</li> <li>- prospecter les marchés à l'international ;</li> <li>- mener les actions de promotion des produits (foires, salons...).</li> </ul>
	veiller au respect de la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mener des actions de surveillance de marché ;</li> <li>- mener des actions de sensibilisation sur la réglementation du marché</li> <li>-</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>

## Conclusion

La filière anacarde au Burkina Faso est en pleine expansion ces cinq (5) dernières années avec une production moyenne annuelle de 108 867 tonnes.

Au niveau de la transformation bien que le taux moyen demeure faible, se situant à 12,68% de la production nationale, l'analyse montre que la transformation d'anacarde est en légère croissance durant la période.

En ce qui concerne le maillon de commercialisation 87,32% en moyenne de la production nationale de NBC a été exportée. Aussi, l'anacarde s'est positionné comme deuxième produits agricoles d'exportation et a en 2020 généré 39,042 milliards de FCFA et représente 1,6% des exportations totales du Burkina Faso.

Afin d'ajouter plus de valeur à la noix de cajou du Burkina Faso les actions en cours de réalisation et celle à venir sous l'égide du CBA devront permettre d'améliorer la compétitivité de la filière anacarde au Burkina Faso. Ces actions contribueront sans doute à l'accroissement de la production nationale, du taux de transformation et les parts de marché du pays.



## BIBLIOGRAPHIE

1. Article de presse N°04/ avril 2022 : situation de la conjoncture économique internationale et nationale à fin avril 2022 ;
2. Conseil Burkina de l'Anacarde (2021) : rapport provisoire PSD du CBA ;
3. INSD (2018), rapport de l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI) ;
4. Kaboré, C. (2015), Analyse de la filière anacarde au Burkina Faso : état des lieux et perspectives. Mémoire pour l'obtention du diplôme intermédiaire de recherches et graduation à LUND university, TRAPCA
5. Keller, P. (2010) A Value Chain Analysis of the Cashew Sector in Ghana. African Cashew initiative. [https://agoa.info/images/documents/5130/Chashew\\_value\\_chain\\_analysis\\_Ghana.pdf](https://agoa.info/images/documents/5130/Chashew_value_chain_analysis_Ghana.pdf);
6. Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, Rapport (2018) sur l'industrie 2018 ;
7. Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, (2019) Rapport sur l'industrie 2019 ;
8. Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, (2015) Rapport sur l'industrie 2008-2013 ;
9. Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (2021), Balance commerciale et commerce extérieur du Burkina Faso ;
10. Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (2018), Stratégie nationale de développement de la filière anacarde (SNDFA) 2019-2023 ;
11. Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (2021), Le Référentiel National de Développement 2021-2025, rapport final ;
12. Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (2019), Etude d'évaluation et de formulation d'une initiative anacarde au Burkina Faso ;
13. Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (2018), Stratégie nationale d'industrialisation du Burkina Faso 2019-2023, Rapport final ;
14. Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (2018), Stratégie Nationale de promotion des Exportations (SNE) 2019-2023, Version finale ;
15. Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (2018), stratégie ministérielle du commerce, de l'industrie et de l'artisanat (SM-CIA) 2018-2022 ;
16. Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (2019), décret N°2019-0462/PRES/PM/MINEFID/MCIA/MAAH du 9 mai 2019 portant adoption des statuts du Conseil Burkinabè de l'Anacarde ;
17. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (2018), SECOND INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL DU BURKINA FASO, Rapport final ;

18. N.P. Kolliesuah, J.L. Saysay, M.M. Zinnah, T. A. Freeman, D. Chinenye, (2020), Trend analysis of production, consumption and export of cashew crop in west africa. African Crop Science Journal, Vol. 28 Issue Supplement, s1 pp. 187 – 202.

**Annexe 5: Les emplois créés selon le genre**

	Effectif	Hommes	Femmes
<b>Total</b>	7830	668	8755
<b>Pourcentage (%)</b>	100	8.62	91,38

**Source :** CBA

**Annexe 6: Les emplois créés selon l'âge**

Total	18 - 40 ans	41 ans et plus
<b>7830</b>	5848	1982
<b>100%</b>	75%	25%

**Source :** CBA

**Annexe 7: Répartition de la capacité de transformation en fonction des unités**

intitulés	Capacité installée (tonnes de noix décortiquée)
<b>Unités industrielles</b>	47 000
<b>Unités artisanales</b>	3143
<b>Total</b>	<b>50143</b>

**Source :** CBA

**Annexe 8: évolution des ressources engagées par le CBA au profit de la filière en FCFA**

Années	2019	2020	2021	total
<b>Montants</b>	48 843 140	794 553 156	1 992 523 758	2 140 820 054

**Source :** CBA



Conseil Burkinabè de l'Anacarde

LA RÉGULATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT INCLUSIF ET DURABLE DES CHAINES DE VALEUR